CANTON DE VAUD

142222

COMMUNE DE CORCELLES-PRES-PAYERNE

AVENANT AU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

"En Rosex II" du 4 septembre 2009

Echelle 1:1'000

Coordonnées moyennes : 563'000 / 188'200

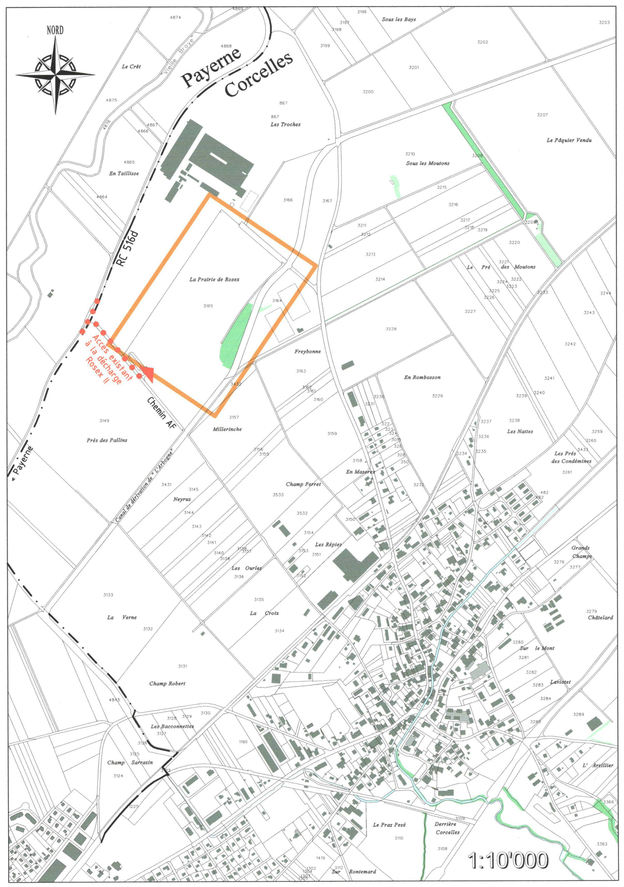
Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du : 07 AVR. 2014
Le Syndic : A. GORGERAT — Le Secrétaire : J.-F. PAHUD

Soumis à l'enquête publique
du : 16 AVR. 2014 au 15 MAI 2014
Le Syndic : A. GORGERAT — Le Secrétaire : J.-F. PAHUD

Adopté par le Conseil communal
dans sa séance du : 18 JUIN 2014
La Présidente : C. REBEAUD — La Secrétaire : MOLL

Approuvé préalablement par le département compétent :
Lausanne, le 22 AOUT 2014
La Cheffe du Département :

Mis en vigueur, le 22 AOUT 2014





COUPES

ECHELLE VERTICALE : 1/1'000 ECHELLE HORIZONTALE : 1:1'000

LEGENDE

- aire forestière existante selon plan cadastral
- reboisements compensatoires
- aire forestière selon constatation de nature forestière,délimitée par l'inspecteur forestier du 6ème arrondissement le 27.02.2013 (cf. plan distinct mis à l'enquête).

Avenant au PPA " En Rosex II"

- périmètre de l'avenant au PPA "En Rosex II"
- C — aire de dépôt de matériaux terreux et pierreux (remblayage dans l'ordre C5-C6-C7-C8)
- aire de dégagement
- talus existant (état au 9 avril 2013)
- talus futur (à titre indicatif)
- drainage à poser après comblement et remise en culture en cas de stagnation de l'eau (mouilles)

Propriétaires et surfaces :

Parcelle	Propriétaire	Surface totale	Surface comprise dans l'avenant au PPA
3165	CORCELLES 1a Commune	172'578 m²	66'831 m²
DP	CORCELLES 1a Commune	3'611 m²	941 m²
			Surface du PPA : 67'772 m²

REGLEMENT

Art. 1 : La partie du territoire communal comprise à l'intérieur du périmètre de l'avenant au PPA est régie par les dispositions du règlement du PPA "En Rosex II" mis en vigueur le 4 septembre 2009.

Art. 2 : Le présent avenant au PPA "En Rosex II", ainsi que le règlement qui lui est attaché, entre en vigueur par décision du département compétent du Canton de Vaud. Il abroge à l'intérieur de son périmètre toutes les dispositions antérieures qui lui seraient contraires.

Plan de base établi conformément au plan cadastral mis à jour et authentifié le 24 mars 2014 par l'ingénieur géomètre breveté :

NICOD + PERRIN
INGÉNIEURS ET GÉOMÈTRES SA
Rue du Temple 9 Tél. 026/662 41 11
1530 Payerne Fax 026/662 41 12

Dossier N° D770.5/ED